



Etablissement du previsionnel

Par **tonydemtl**, le **19/02/2009** à **15:23**

bonjour,je suis en train d elaborer mon previsionnel en vue de ma demande de pret bancaire,je me pose 2 questions qui peuvent sembler betes:

-dois je incorporer le montant de mes cotisations au R.S.I?

-ayant opté pour une E.I au reel simplifié dois je mettre mes prelevements personnels dans le previsionnel?

par avance merci pour votre aide,
Cordialement,

A.C

Par **pierreec59**, le **22/02/2009** à **14:29**

Bonjour,

Oui, vous devez intégrer vos cotisations rsi dans le prévisionnel.

Vous devez aussi intégrer vos prélèvements personnels car, bien qu'ils n'aient aucune incidence sur le résultat, ils auront des conséquences en terme de trésorerie.

Contactez-moi si vous avez d'autres questions, je suis dans l'expertise comptable.

Cordialement,

Pierre